

## Conjoncture et pauvreté : des effets contrastés selon les indicateurs retenus

Dominique Demailly (Insee),  
Christel Gilles, Christian Loisy (Drees)

**L**ES difficultés globales de conditions de vie ont peu évolué entre 1998 et 2003. 11,4% des ménages déclarent éprouver 8 difficultés ou plus sur les 27 retenues en 2003, contre 12% en 1998. Trois des quatre domaines de difficultés partielles (contrainte budgétaire, retards de paiement et restrictions de consommation) ne présentent pas d'évolution significative au cours des cinq dernières années; seule la proportion de ménages confrontés à des difficultés liées au confort du logement régresse entre 1998 et 2003 (de 12,5 à 10,5%). D'une année sur l'autre, les difficultés liées au confort du logement sont les plus persistantes: environ 60% des ménages qui éprouvent des difficultés dans ce domaine une année en éprouvent aussi l'année suivante. Il apparaît que les difficultés de conditions de vie sont plus inertes que la conjoncture économique: elles ne montrent pas encore d'aggravation marquée coïncidant avec le retournement conjoncturel de la mi-2001.

La pauvreté administrative, illustrée par le nombre d'allocataires du Rmi, apparaît plus sensible à la conjoncture économique. En effet, à partir du modèle économétrique développé par la Drees, on montre qu'entre 1995 et 2002, les évolutions différenciées du marché du travail ont eu globalement une traduction forte sur celle des effectifs d'allocataires du Rmi. Ces effets du marché du travail ont été compensés par ceux de l'indemnisation du chômage au cours des années 1995-1997 et 2002, alors qu'ils ont été accentués de 1998 à 2001, période de reprise du marché du travail.

## Les conditions de vie des ménages : pas d'évolution significative entre 1998 et 2003

Vingt-sept indicateurs de conditions de vie issus des enquêtes Insee Pcv de mai ont été sélectionnés parce qu'ils étaient fortement corrélés avec le niveau de vie. Ils ont trait aux contraintes budgétaires, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés de logement. Certains indicateurs témoignent de difficultés relativement répandues qui touchent plus du quart de la population, comme n'avoir aucune épargne ou ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an ; d'autres sont le signe de difficultés plus aiguës et concernent moins de 5% de la population comme l'absence d'eau chaude dans le logement ou le fait de devoir passer une journée sans un repas complet par manque d'argent.

Tableau 1

Les scores de pauvreté de 1998 à 2003

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Évolution 1998-2003	
	%	%	%	%	%	%	en points	Significativité*
Echelle globale	12	11,9	12,1	11,6	11,8	11,4	-0,6	Non
	(11,1; 12,9)	(11,1; 12,7)	(11,2; 13,0)	(10,7; 12,5)	(11,0; 12,6)	(10,5; 12,2)	(-1,8; 0,6)	
Contrainte budgétaire	12,5	12,5	13	12,4	12,4	13,2	0,7	Non
	(11,6; 13,4)	(11,6; 13,4)	(12,1; 13,9)	(11,5; 13,3)	(11,5; 13,3)	(12,3; 14,1)	(-0,5; 1,9)	
Retards de paiement	7,1	6	7	6,5	6,8	7,2	0,1	Non
	(6,4; 7,8)	(5,4; 6,6)	(6,3; 7,7)	(5,8; 7,2)	(6,1; 7,5)	(6,5; 7,9)	(-1,5; 0,7)	
Restrictions de consommation	10,5	10,4	10,8	9,7	10,1	10,1	-0,4	Non
	(9,7; 11,3)	(9,6; 11,2)	(10,0; 11,6)	(8,9; 10,5)	(9,3; 10,9)	(9,3; 10,9)	(-0,9; 1,1)	
Difficultés logement	12,5	11,9	12	11,9	11,9	10,5	-2	Oui
	(11,6; 13,4)	(11,1; 12,7)	(11,1; 12,9)	(11,0; 12,8)	(11,1; 12,7)	(9,7; 11,3)	(-3,2; -0,8)	

Source : Insee, enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1998 à 2003.

\* Significativité au seuil de 5%.

Lecture : en 2003, 11,4% des ménages déclarent ressentir des difficultés de conditions de vie selon l'indicateur synthétique (échelle globale). L'intervalle de confiance à 95% de cette estimation s'étend de 10,5 à 12,2%.

Un indicateur synthétique de difficultés consiste à cumuler, pour chaque ménage, le nombre de difficultés sur les vingt-sept retenues. La proportion de ménages subissant huit difficultés ou plus est du même ordre de grandeur que le taux de pauvreté monétaire dans ces enquêtes Pcv : on peut la considérer comme un «taux de pauvreté de conditions de vie». L'évolution de ce taux de pauvreté de conditions de vie n'est pas significative entre mai 1998 et mai 2003<sup>1</sup> (cf. tableau 1).

Pour compléter l'analyse, on peut aussi recourir à des échelles de difficultés partielles portant sur quatre domaines de la vie quotidienne : les restrictions de consom-

1. Les indicateurs de pauvreté en termes de conditions de vie sont disponibles depuis 1997. Le taux de pauvreté de conditions de vie aurait diminué de manière significative entre mai 1997 et mai 1998. Toutefois, il est difficile d'interpréter cette évolution en raison des changements de protocole d'enquête intervenus en 1998 et en 1999.

mation, la contrainte budgétaire, les retards de paiement, le confort du logement. A l'exception de cette dernière, les échelles de pauvreté sont stables entre 1998 et 2003.

### **L'évolution la plus nette concerne les conditions de vie liées à la qualité et au confort du logement**

Les éléments de confort du logement communément admis comme nécessaires à des conditions de vie « normales » sont l'eau chaude courante (1,0% des ménages n'en disposent pas en 2003), les toilettes et la salle de bains à l'intérieur du logement (absentes dans 1,5% des cas), et le système de chauffage central ou électrique (8,2% des ménages n'en disposent pas). La taille du logement est prise en compte par le biais d'un indice de surpeuplement, qui tient compte du nombre de pièces, de la taille du ménage et de sa composition. Enfin, l'opinion des ménages sur la taille de leur logement, la difficulté à le chauffer, l'humidité et le bruit est également intégrée à ce groupe d'indicateurs. Naturellement, les réponses à ces questions d'opinion sont nettement moins discriminantes que celles concernant l'équipement élémentaire du logement : en 2003, un quart des ménages estiment que leur logement est « difficile ou trop coûteux à bien chauffer », un sur cinq qu'il est bruyant ou trop petit, et 14% trop humide (cf. tableau 2). Pris globalement, ces indicateurs de difficultés de logement ont diminué de façon significative entre 1998 et 2003. La part des ménages confrontés à trois au moins de ces difficultés s'établit à 10,5% en 2003 contre 12% environ de 1998 à 2002 (cf. tableau 1).

Paradoxalement, alors que la difficulté à « maintenir le logement à bonne température<sup>2</sup> » augmente de 6,6 points entre 1998 et 2003 (cf. tableau 2), la proportion de ménages qui estiment que leur logement est difficile à chauffer reste stable (25,3%) et la proportion de ceux qui ne disposent pas d'un système de chauffage central ou électrique diminue de plus de 5 points (8,2%).

### **Certaines difficultés d'ordre budgétaire accrues**

Certains indicateurs de ce groupe illustrent des situations objectives (avoir été en découvert bancaire au cours des douze derniers mois, ne disposer d'aucune épargne, être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus). D'autres expriment l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget (considérer sa situation financière comme « difficile » ou être obligé de faire des dettes, puiser dans ses économies pour équilibrer le budget). Ces indicateurs cumulés montrent une inflexion plutôt défavorable de la situation des ménages entre 1998 et 2003 : 12,5% des ménages étaient concernés par au moins trois de ces difficultés en 1998, et 13,2% en 2003 (cf. tableau 1). La proportion des ménages qui connaissent très souvent des découverts bancaires, qui considèrent que leur revenu est insuffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses courantes et qui doivent avoir recours aux économies augmente de façon significative entre 1998 et 2003 (entre +1,6 et +1,8 point)

2. Cet indicateur appartient au domaine des restrictions de consommation.

(cf. tableau 3). En revanche, les ménages sont proportionnellement moins nombreux (-2,1 points) à être très endettés ou à devoir s'endetter pour y arriver. Globalement, il semble assez difficile de conclure sur l'évolution entre 1998 et 2003 de cet ensemble d'indicateurs de contrainte budgétaire (cf. tableau 1).

### **Pas d'évolution significative en matière de retards de paiement des dépenses courantes**

Trois indicateurs distinguent les ménages qui ont répondu lors de l'enquête avoir été dans l'impossibilité, au cours des douze derniers mois et en raison de problèmes d'argent, de payer à temps des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone, des loyers et charges liées au logement ou des versements d'impôts. Globalement, la part des ménages confrontés à au moins une de ces difficultés (environ 7%) retrouve en 2003 le niveau atteint en 1998 (cf. tableau 1).

### **Des restrictions de consommation très hétérogènes**

Les neuf types de consommations retenues sont très hétérogènes (cf. tableau 2). Certaines consommations entraînent des dépenses d'un montant important, interviennent peu souvent ou pourraient être reportées; d'autres sont communément considérées comme indispensables pour tout ménage vivant en France. Selon les ménages répondant à l'enquête en 2003, leurs moyens financiers ne leur permettent pas, pour 30,3% d'entre eux, de remplacer des meubles hors d'usage, pour 29,6% de payer une semaine de vacances en dehors de chez eux une fois par an, pour 13% de maintenir leur logement à bonne température, pour 9,7% d'offrir des cadeaux à la famille ou aux amis au moins une fois par an, pour 8,6% de recevoir des parents ou des amis pour boire un verre ou pour un repas au moins une fois par mois. 8,4% des ménages estiment que leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'acheter des vêtements neufs, 5,5% ne peuvent consommer de la viande ou du poisson au moins tous les deux jours pour des raisons financières, 5,2% ne possèdent qu'une paire de bonnes chaussures par adulte. Enfin, pour 2,6% des ménages il est même arrivé, au cours des deux semaines précédant l'enquête, qu'une des personnes du ménage passe une journée sans prendre au moins un repas complet par manque d'argent (cf. tableau 2).

Entre 1998 et 2003, certains de ces indicateurs ont connu une évolution favorable: par exemple, la proportion des ménages qui ne peuvent pas remplacer des meubles baisse de 4 points et celle des ménages qui ne peuvent pas se payer une semaine de vacances de 2,5 points (cf. tableau 3). En revanche, la difficulté à maintenir le logement à bonne température augmente de façon significative entre 1998 et 2003 (+6,6 points en six ans), en particulier entre 1998 et 1999, où l'augmentation de cet indicateur est la plus nette (+5,2 points en un an). Au total, l'évolution du score global des restrictions de consommation n'évolue pas de manière significative (cf. tableau 1).

Tableau 2

Indicateurs de difficultés de conditions de vie 1998-2003, en %

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>I CONTRAINTES BUDGETAIRES</b>						
I-1 Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	5,1	3,3	3,6	3,5	3,3	3,0
I-2 Découverts bancaires (très souvent)	6,9	7,2	8,5	7,7	8,3	8,5
I-3 Couverture des dépenses par le revenu difficile	16,1	17,1	18,1	17,1	16,6	17,7
I-4 Aucune épargne à disposition	24,8	27,2	24,0	26,7	25,5	26,1
I-5 Recours aux économies	20,5	20,4	22,0	22,0	21,0	22,3
I-6 Opinion sur le niveau de vie : «c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver»	16,1	15,9	16,4	15,6	14,3	15,3
<b>II RETARDS DE PAIEMENT</b>						
<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises, au cours des 12 derniers mois</i>						
II-1 Factures (électricité, gaz, téléphone...)	5,7	4,6	5,5	5,2	5,3	5,6
II-2 Loyer et charges	2,7	2,3	2,5	2,5	3,2	3,0
II-3 Versements d'impôts	1,6	1,1	1,8	1,2	1,0	1,6
<b>III RESTRICTIONS DE CONSOMMATION</b>						
<i>Les moyens financiers ne permettent pas de</i>						
III-1 Maintenir le logement à bonne température	6,4	11,6	9,9	11,5	12,3	13,0
III-2 Payer une semaine de vacances une fois par an	32,1	31	30	29,6	30,1	29,6
III-3 Remplacer des meubles	34,4	33,6	32	30,9	30,5	30,3
III-4 Acheter des vêtements neufs	8,8	8,5	8,6	7,9	8,1	8,4
III-5 Manger de la viande tous les deux jours	5,0	5,0	5,1	5,2	5,5	5,5
III-6 Recevoir	10,2	9,2	9,4	8,8	8,2	8,6
III-7 Offrir des cadeaux	11,2	10,9	10,8	9,1	9,6	9,7
III-8 Posséder 2 paires de chaussures	5,1	5,8	5,8	4,8	5,8	5,2
III-9 Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	3,6	3,4	3,5	2,6	3,6	2,6
<b>IV DIFFICULTES DE LOGEMENT</b>						
IV-1 Surpeuplement important ou modéré	10,0	9,8	9,3	9,1	9,5	8,9
IV-2 Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	2,6	2,6	2,4	2,6	1,9	1,6
IV-3 Absence de toilettes à l'intérieur du logement	1,9	2,2	2,2	2,0	1,8	1,5
IV-4 Absence d'eau chaude	1,5	1,4	1,4	1,0	1,1	1,0
IV-5 Absence de système de chauffage	13,6	11,4	10,5	10,6	9,7	8,2
<i>Critiques du logement (sans considération financière)</i>						
IV-6 Logement trop petit	19,0	19,2	20,1	19,8	19,3	17,7
IV-7 Logement difficile à chauffer	25,3	25,8	25,0	25,1	25,5	25,3
IV-8 Logement humide	12,6	13,9	13,5	14,1	13,7	14,0
IV-9 Logement bruyant	19,7	21,4	22,4	22,2	21,9	21,0

Source : Insee, enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1997 à mai 2003.

Les chiffres soulignés indiquent un changement dans la formulation des questions entre les deux années (1997-1998 ou 1998-1999).

Tableau 3

Evolution annuelle des indicateurs de difficultés de conditions de vie depuis 1998

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	1998-2003
<b>I CONTRAINTE BUDGETAIRE</b>						
I-1 Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	-1,8					-2,1
I-2 Découverts bancaires (très souvent)		+1,3	-0,8*			+1,6
I-3 Couverture des dépenses par le revenu difficile					+1,1*	+1,6
I-4 Aucune épargne à disposition	+2,4	-3,2	2,7	-1,2*		
I-5 Recours aux économies		+1,6			+1,3*	+1,8
I-6 Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »				-1,3	+1,0*	-0,8
<b>II RETARDS DE PAIEMENT</b>						
<i>En raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises, au cours des 12 derniers mois</i>						
II-1 Factures (électricité, gaz, téléphone...)	-1,1	+0,9				
II-2 Loyer et charges	-0,4*			+0,7		
II-3 Versements d'impôts	-0,5	+0,7	-0,6		+0,6	
<b>III RESTRICTIONS DE CONSOMMATION</b>						
<i>Les moyens financiers ne permettent pas de</i>						
III-1 Maintenir le logement à bonne température	+5,2	-1,7	+1,6			+6,6
III-2 Payer une semaine de vacances une fois par an						-2,5
III-3 Remplacer des meubles		-1,6				-4,1
III-4 Acheter des vêtements neufs						
III-5 Manger de la viande tous les deux jours						
III-6 Recevoir	-1,0					-1,6
III-7 Offrir des cadeaux			-1,7			-1,5
III-8 Posséder 2 paires de chaussures	+0,7*		-1,0	+1,0		
III-9 Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines			-0,9	+1,0	-1,0	-1,0
<b>IV DIFFICULTES DE LOGEMENT</b>						
IV-1 Surpeuplement important ou modéré						-1,1
IV-2 Absence de salle de bains à l'intérieur du logement				-0,7	-0,3*	-1
IV-3 Absence de toilettes à l'intérieur du logement					-0,3*	-0,4*
IV-4 Absence d'eau chaude			-0,4			-0,5
IV-5 Absence de système de chauffage	-2,2	-0,9*		-0,9	-1,5	-5,4
<i>Critiques du logement (sans considération financière)</i>						
IV-6 Logement trop petit					-1,6	-1,3*
IV-7 Logement difficile à chauffer						
IV-8 Logement humide	+1,3					+1,4
IV-9 Logement bruyant	+1,7					1,3*

Source : Insee, enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 1998 à mai 2003

\* valeurs significatives au seuil de 10%.

Les autres valeurs sont significatives au seuil de 5%. Les données manquantes correspondent à des évolutions non significatives au seuil de 10%.

## **Evolution de la situation des ménages qui ressentent des difficultés de conditions de vie (1998-2002)**

### **Persistance des difficultés de conditions de vie déclarées d'une année sur l'autre chez les ménages qui en ont déjà rencontrées**

Plus de la moitié des ménages éprouvant des difficultés de conditions de vie une année (c'est-à-dire ayant un score global de difficultés supérieur ou égal à 8) se retrouvent dans la même situation l'année suivante. Cette proportion des ménages qui signalent des difficultés persistantes d'une année sur l'autre semble néanmoins avoir diminué de 1999 à 2000 (de 60 % à 52 %), avant de se redresser légèrement en 2001 et 2002 (57 %). Les difficultés les plus persistantes se situent dans le domaine du logement, avec un pourcentage de ménages qui s'y trouvent confrontés pendant deux années de suite qui oscille sur la période 1998-2002 de 58 % à 62 %. Les restrictions de consommation et les retards de paiement sont à la fois plus volatils et moins persistants chez les ménages qui les subissent : leur persistance d'une année sur l'autre concerne entre 43 % et 55 % des ménages pour les restrictions de consommation et entre 39 % et 53 % pour les retards de paiement, sur la même période. Enfin, les difficultés budgétaires sont très stables : entre 48 % et 52 % des ménages qui déclarent en éprouver une année le déclarent également l'année suivante.

### **Soldes d'opinion sur les conditions de vie : des difficultés d'ordre général moins souvent ressenties à partir de 1998**

La pauvreté ainsi mesurée et sa persistance sont soumises à la construction des indicateurs retenus : ainsi, pour l'échelle globale des difficultés, le seuil de pauvreté de conditions de vie est fixé à 8 difficultés ressenties sur 27 recensées. Pour la contrainte budgétaire, ce seuil est de 3 difficultés sur 6, pour les retards de paiement de 1 sur 3, pour les restrictions de consommation de 4 sur 9 et enfin, pour les difficultés de logement, le seuil est fixé à 3 difficultés sur 9. C'est pourquoi nous avons également considéré les ménages dont le nombre de difficultés mesurées sur une année était supérieur au nombre de difficultés rencontrées l'année précédente, sans prendre en compte en tant que tel le nombre de difficultés déclarées. Puis, nous avons estimé la différence entre le pourcentage de ménages déclarant davantage de difficultés que l'année précédente et le pourcentage de ménages qui en signalent un nombre moins important. Ce calcul s'apparente aux soldes d'opinion établis d'après les enquêtes de conjoncture auprès des ménages. Selon cette approche, sur la période 1997-2002, l'évolution de la pauvreté de conditions de vie a suivi une tendance à la baisse, prononcée en début de période et avec une exception entre 1998 et 1999 (cf. tableau 4). A la fin de la période, les évolutions sont toutefois plus modérées : les années 2001-2002 ne font apparaître d'évolutions significatives à la baisse que pour les difficultés liées au confort du logement et les contraintes budgétaires. En 1998-1999, les difficultés d'ordre budgétaire augmentent pour davantage de ménages qu'elles ne diminuent pour d'autres, mais cet indicateur se stabilise par la suite et diminue légèrement en 2002. L'évolution des difficultés liées

à la qualité et au confort du logement apparaît assez heurtée en début de période : le solde diminue dans un premier temps, puis augmente en 1998-1999 et diminue à nouveau très légèrement en 2001-2002. Enfin, aucune inflexion significative n'apparaît pour les retards de paiement, tandis que les résultats portant sur les restrictions de consommation traduisent plutôt de moindres difficultés en début de période avec ensuite une stabilisation.

Tableau 4

Evolution du nombre de difficultés de conditions de vie d'une année sur l'autre

	1997-1998*	1998-1999*	1999-2000**	2000-2001**	2001-2002**
<b>Difficultés de conditions de vie en général</b>					
<b>Évolution significative (seuil de 5%)</b>	<b>À la baisse</b>	<b>A la hausse</b>	<b>A la baisse (1)</b>	<b>A la baisse</b>	<b>A la baisse</b>
Solde (en points)	-6,3 (-9,8/-2,8)	+4,3 (0,8 / 7,7)	-2,9 (-6,3/0,4)	-3,9 (-7,4/-0,4)	-4,5 (-8,0/-1,0)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	32,4 (30,5 – 34,4)	37,9 (35,9 -39,9)	34,0 (32,1 -35,8)	34 (32,1 – 36,0)	32,7 (30,8 – 4,7)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	38,8 (36,8 – 40,8)	33,6 (31,7 -35,6)	36,9 (35,0 -38,8)	38 (36,0 – 40,0)	37,3 (35,2 -39,3)
<b>Difficultés liées à la contrainte budgétaire</b>					
<b>Évolution significative (seuil de 5%)</b>	<b>Non</b>	<b>A la hausse</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>A la baisse</b>
Solde (en points)	+1,3 (-1,5 / 4,1)	+2,5 (-0,3 / 5,3)	-0,4 (-3,1/2,3)	-0,5 (-3,4/2,3)	-3,4 (-6,2/-0,5)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	24,0 (22,2 – 25,8)	24,4 (22,6 -26,1)	23,7 (22,0 -25,3)	23,8 (22,1 -25,6)	21,7 (20,0 -23,4)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	22,7 (20,9 – 24,4)	21,9 (20,2 -23,6)	24,0 (22,4 -25,7)	24,4 (22,6 -26,1)	25,1 (23,3 -26,9)
<b>Difficultés entraînant des restrictions de consommation</b>					
<b>Évolution significative (seuil de 5%)</b>	<b>À la baisse</b>	<b>Non</b>	<b>A la baisse</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Solde (en points)	-6,5 (-9,3/-3,7)	+0,9 (-1,9 / 3,7)	-2,9 (-5,6/-0,1)	-1,7 (-4,5/1,1)	-2,1 (-4,9/0,7)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	19,8 (18,2 – 21,5)	23,7 (21,9 -25,4)	22,5 (20,9 -24,2)	22,4 (20,7 -24,1)	21,5 (19,8 -23,3)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	26,3 (24,5 – 28,1)	22,7 (21,0 -24,5)	25,4 (23,7 -27,1)	24,1 (22,3 -25,8)	23,6 (21,9 -25,4)
<b>Difficultés entraînant des retards de paiement</b>					
<b>Évolution significative (seuil de 5%)</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Solde (en points)	-0,5 (-1,7/0,8)	-0,5 (-1,6/0,6)	+0,7 (-0,4 / 1,7)	-0,9 (-2,1/0,3)	-0,4 (-1,6/0,7)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	4,2 (3,3 -5,0)	3,4 (2,7 -4,2)	4,0 (3,2 -4,7)	3,7 (3,0 -4,5)	3,5 (2,7 -4,3)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	4,6 (3,8 -5,5)	3,9 (3,1 -4,7)	3,3 (2,6 -4,0)	4,6 (3,8 -5,5)	3,9 (3,1 -4,7)
<b>Difficultés liées à la qualité et au confort du logement</b>					
<b>Évolution significative (seuil de 5%)</b>	<b>À la baisse</b>	<b>A la hausse</b>	<b>Non</b>	<b>A la baisse (1)</b>	<b>A la baisse (1)</b>
Solde (en points)	-3,8 (-6,5/-1,2)	+4,0 (1,3 / 6,8)	+1,1 (-1,4 / 3,7)	-2,6 (-5,4/0,2)	-2,5 (-5,3/0,3)
Plus de difficultés en n+1 (en %)	19,0 (17,4-20,6)	24,5 (22,7-26,3)	21,8 (20,1-23,4)	21,8 (20,1 – 23,5)	21,4 (19,6 – 23,1)
Moins de difficultés en n+1 (en %)	22,8 (21,1-24,6)	20,5 (18,8-22,1)	20,6 (19,0-22,2)	24,3 (22,6 – 26,2)	23,9 (22,1 – 25,6)

Source : enquête Pcv (Santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2002.

\* Les statistiques portent sur les ménages enquêtés les deux années et vivant toujours dans le même logement.

\*\* Les statistiques portent sur les logements enquêtés les deux années, mais on n'est pas assuré qu'il s'agit toujours des mêmes ménages.

(1) Significatif au seuil de 10 %.

Il apparaît, d'après ces analyses, une diminution significative de la pauvreté de conditions de vie en général initiée en 1997-1998 par la baisse des restrictions de consommation. Cette amélioration se poursuit au cours des années suivantes, mais en s'atténuant. En fin de période, entre 2001 et 2002, seules les difficultés liées à la contrainte budgétaire et au confort du logement sont en recul. Il apparaît, au vu de ces résultats, qu'à court terme, la conjoncture économique ne suffit pas à expliquer

les évolutions à court terme de la pauvreté de conditions de vie : celles-ci semblent en effet plus inertes et leur amélioration ou leur stabilisation se poursuivent alors même que le ralentissement économique s'amorce dès la mi-2001.

**Le retournement conjoncturel de la mi-2001 :  
pas encore de traduction perceptible sur les soldes  
d'opinion des indicateurs de conditions de vie**

Il apparaît toutefois naturel, pour préciser l'analyse, de rechercher des éléments explicatifs du côté de l'évolution du marché du travail dont la situation s'est améliorée à partir de la mi-1998 avant de se dégrader à nouveau dès la mi-2001. Les transitions sur le marché du travail, freinant le niveau de vie de certains ménages et rétablissant celui d'autres, ont, sans doute, un impact sur les conditions de vie des ménages. Néanmoins, à un niveau agrégé, il semble impossible de relier les évolutions des différents taux de pauvreté de conditions de vie à l'évolution du chômage. La situation des ménages vis-à-vis du chômage est estimée de façon trop imprécise dans l'enquête Pcv et celle-ci ne donne pas suffisamment d'informations sur les caractéristiques de l'emploi occupé (temps partiel, Cdd), qui ont le plus d'influence sur les conditions de vie perçues par les ménages.

Compte tenu de ces restrictions, nous avons tenté de relier les soldes calculés précédemment, à savoir la différence entre le nombre de ménages ayant plus de difficultés de conditions de vie que l'année précédente et le nombre de ménages signalant au contraire moins de difficultés, aux changements de situation des membres du ménage sur le marché du travail. Un indicateur simple<sup>3</sup> a été construit qui consiste à comparer le nombre de chômeurs du ménage d'une année sur l'autre. En 2001 et 2002, environ 80 % des ménages enquêtés dont un membre au moins est en âge de travailler ne comptent aucun chômeur en leur sein les deux années, tandis que 5 à 6 % d'entre eux ont un nombre de chômeurs qui augmente et au contraire 7 % des ménages un nombre de chômeurs qui diminue. Enfin, 5 à 6 % des ménages comptent en leur sein un nombre de chômeurs non nul et stable entre les deux années.

Les évolutions constatées permettent de mettre en évidence un lien entre les difficultés de conditions de vie des ménages et leur situation sur le marché du travail dans la mesure (limitée) où elles sont significatives compte tenu du très petit nombre de ménages concernés par une augmentation ou une diminution du nombre de chômeurs.

Ce lien apparaît significatif dans le cas des difficultés d'ordre budgétaire : le solde entre les difficultés à la hausse et à la baisse est positif de 1997 à 1998 et de 1999 à 2000, pour les ménages dont le nombre de chômeurs a augmenté d'une année à l'autre (cf. tableau 5), mais pas en fin de période. Le solde est au contraire négatif pour les ménages dont le nombre de chômeurs a diminué de 1999 à 2000. Le solde d'opinion sur les restrictions de consommation ressenties est également négatif pour les ménages dont le nombre de chômeurs diminue de 1997 à 1998, de 1999 à

3. Nous sommes ici contraints par les données de l'enquête.

2000 et de 2000 à 2001. En revanche, pour les indicateurs liés aux retards de paiement, le lien avec l'évolution du nombre de chômeurs dans le ménage n'apparaît pas globalement significatif, sauf en 1998-1999 et en 2000-2001. Enfin, les difficultés de logement<sup>4</sup> ne semblent pas directement reliées (au moins à court terme) avec la situation du ménage sur le marché du travail, ce qui est cohérent avec la forte inertie de ce type de difficultés de conditions de vie.

Tableau 5

Evolutions significatives du nombre de difficultés de conditions de vie selon le lien au marché du travail

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Difficultés de conditions de vie en général</b>				
Davantage de chômeurs en n+1	Non	Non	Non	Non
Moins de chômeurs en n+1	Non	A la baisse	Non	Non
<b>Difficultés liées à la contrainte budgétaire</b>				
Davantage de chômeurs en n+1	Non	A la hausse	Non	Non
Moins de chômeurs en n+1	Non	A la baisse	Non	Non
<b>Difficultés entraînant des restrictions de consommation</b>				
Davantage de chômeurs en n+1	Non	Non	Non	Non
Moins de chômeurs en n+1	Non	A la baisse	A la baisse	Non
<b>Difficultés entraînant des retards de paiement</b>				
Davantage de chômeurs en n+1	Non	Non	Non	Non
Moins de chômeurs en n+1	A la baisse	Non	(A la baisse)	Non
<b>Difficultés liées au confort du logement</b>				
Davantage de chômeurs en n+1	Non	Non	Non	Non
Moins de chômeurs en n+1	Non	Non	Non	Non

Source : enquête Pcv (Santé, logement et endettement des ménages), mai 1998 à 2002.

Evolutions significatives au seuil de 5% (10% entre parenthèses).

### Des conditions de vie plus difficiles pour les ménages dont le nombre de chômeurs augmente

Nous avons cherché enfin à approfondir l'analyse au niveau des ménages pris individuellement, afin de voir si la probabilité d'éprouver un plus grand nombre de difficultés de conditions de vie par rapport à l'année précédente était sensible à l'évolution du nombre de chômeurs dans le ménage, et cela, en particulier, à niveau de vie équivalent et à type de ménage identique. Il apparaît très clairement qu'entre 1997 et 1998 l'augmentation du nombre de chômeurs dans le ménage accroît significativement cette probabilité, quelle que soit la dimension retenue à l'exception du logement (cf. tableau 6). En revanche, la situation sur le marché du travail n'apparaît pas ou peu significative en fin de période, sauf pour la contrainte budgétaire des ménages au sein desquels le nombre de chômeurs diminue entre 2000 et 2001.

4. Il faut préciser que, par construction de l'échantillon, un ménage interrogé deux années consécutives occupe le même logement et on peut penser que certaines des difficultés dans ce domaine restent donc les mêmes. Il faudrait sélectionner les caractéristiques du logement qui peuvent être modifiées d'une année sur l'autre.

Dans le domaine des retards des paiements, ce sont tous les changements de situation sur le marché du travail des membres du ménage, « positifs » comme « négatifs », qui ont un impact positif sur la probabilité d'éprouver davantage de difficultés pour payer à temps certaines factures en début de période : ce résultat est contre intuitif : il est peut-être le signe de discontinuités dans les revenus des ménages entraînées par les changements de situation sur le marché du travail (période d'attente pour la perception du salaire ou des indemnités de chômage...) par rapport aux dettes accumulées par le ménage.

Tableau 6

Probabilité de déclarer un nombre accru de difficultés de conditions de vie

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Difficultés de conditions de vie en général</b>					
Davantage de chômeurs en n+1	+	NS	NS	NS	-
Moins de chômeurs en n+1	NS	(-)	((-))	(-)	NS
<b>Difficultés liées à la contrainte budgétaire</b>					
Davantage de chômeurs en n+1	(+)	NS	(+)	NS	-
Moins de chômeurs en n+1	NS	NS	((-))	(-)	NS
<b>Difficultés entraînant des restrictions de consommation</b>					
Davantage de chômeurs en n+1	+	NS	NS	NS	NS
Moins de chômeurs en n+1	NS	NS	NS	NS	NS
<b>Difficultés entraînant des retards de paiement</b>					
Davantage de chômeurs en n+1	+	NS	+	+	NS
Moins de chômeurs en n+1	+	NS	+	NS	NS
<b>Difficultés liées au confort du logement</b>					
Davantage de chômeurs en n+1	NS	NS	NS	NS	NS
Moins de chômeurs en n+1	NS	NS	NS	(+)	NS

Source : enquête Pcv (Santé, logement et endettement des ménages), mai 1997 à 2002.

Référence : ménages concernés par le marché du travail et n'ayant aucun chômeur les deux années.

Si, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité est accrue (resp. diminuée) par l'évolution de la situation sur le marché du travail de manière significative (au seuil de 5%) par rapport aux ménages ne comportant aucun chômeur les deux années, alors l'effet est noté + (resp. -). Si le seuil de significativité est compris entre 5% et 10%, alors les effets sont notés (+) et (-). Si le seuil de significativité est compris entre 10% et 15%, alors les effets sont notés ((+)) et ((-)).

Au total, toutes dimensions de conditions de vie réunies (indicateur général), les ménages dont le nombre de chômeurs augmente éprouvent, toutes choses égales par ailleurs, davantage de difficultés entre 1997 et 1998, relativement aux ménages n'ayant aucun chômeur. Les années suivantes ce sont plutôt les ménages dont certains membres retrouvent un emploi qui éprouvent moins de difficultés de conditions de vie. La reprise de l'emploi datant de la mi-1998, se retrouver chômeur à ce moment-là a donc pu être plus pénalisant en termes de conditions de vie, ou révélateur des difficultés antérieures déjà importantes, alors que les années suivantes, la décade du chômage fait sentir son effet sur les conditions de vie des ménages. Inversement, retrouver un emploi lorsque la situation du marché du travail se dégrade peut être un signal positif sur le caractère transitoire des difficultés éprouvées. Toutefois, les estimations effectuées ne permettent pas de conclure de

manière définitive : l'enquête ayant été réalisée en mai 2002 et le retournement du marché du travail datant de la mi-2001, le recul est sans doute encore insuffisant pour apprécier pleinement son effet sur la pauvreté de conditions de vie.

## **Les effets du marché du travail et de l'indemnisation du chômage sur l'évolution entre 1995 et 2002 du nombre d'allocataires du Rmi en métropole**

La période 1995-2002 se caractérise par des situations différenciées du marché du travail selon les années : lente amélioration entre 1995 et 1997, embellie sans précédent entre 1998 et 2001, et enfin nette détérioration en 2002. Cette décomposition en sous-périodes permet de mettre en relief les effets de l'emploi et du chômage sur les effectifs d'allocataires du Rmi. L'évaluation des effets de l'évolution du marché du travail et du taux de couverture de l'indemnisation du chômage sur les effectifs du Rmi entre 1995 et 2002 est effectuée à partir d'un modèle économétrique élaboré par la Drees, basé sur les relations entre marché du travail et Rmi (cf. Annexe). Plus précisément, pour chacune des sous-périodes précédemment définies, sont calculées, en moyenne, les contributions des effets du marché du travail et du taux de couverture de l'indemnisation du chômage à l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi.

### **La hausse du nombre d'allocataires du Rmi recouvre des inflexions et des renversements de tendance importants**

Au 31 décembre 2002, le nombre d'allocataires du Rmi en métropole (hors Msa) s'élevait à 930 100. Entre fin 1994 et fin 2002, les effectifs du Rmi en métropole (hors Msa) ont augmenté de 143 700 unités correspondant, en glissement, à une progression de 18,3%<sup>5</sup>.

Cette évolution globale du nombre d'allocataires du Rmi sur la période recouvre toutefois des inflexions et des renversements de tendance importants. Ainsi, entre décembre 1994 et décembre 1999, les effectifs d'allocataires du Rmi ont augmenté en moyenne de 5,3% par an en glissement annuel, mais à un rythme décroissant au cours de la période (cf. tableau 7) ; en 2000 et 2001, et pour la première fois depuis la création du dispositif en 1988, le nombre d'allocataires du Rmi a diminué de respectivement 5,3% et 2,5% en glissement annuel. En 2002, les effectifs du Rmi en métropole ont à nouveau progressé de 1,3% en glissement annuel.

5. Source : Cnaf. Les données sont corrigées des variations saisonnières. Elles sont provisoires sur la période allant de janvier 2000 à décembre 2002.

Tableau 7

## Nombre d'allocataires du Rmi en métropole (hors Msa)

Au 31/12	Nombre d'allocataires du Rmi en métropole (hors Msa)	Evolution, glissement annuel en %	Evolution, glissement annuel en %
1995	823 300	36 900	4,7
1996	885 000	61 700	7,5
1997	936 600	51 600	5,8
1998	970 800	34 200	3,7
1999	994 500	23 700	2,4
2000	942 000	-52 500	-5,3
2001	918 600	-23 400	-2,5
2002	930 100	11 500	1,3

Source : Cnaf, données Cvs et arrondies provisoires pour les années 2000, 2001, 2002.

Au total, seules les années 2000 et 2001 ont vu une diminution du nombre des allocataires du Rmi, ce qui au regard de la très forte dynamique de l'emploi entre 1998 et 2001 (cf. tableau 8) peut être considéré comme tardif et de faible ampleur.

Tableau 8

## Emploi salarié des secteurs marchands non agricoles et potentiel de chômeurs indemnisables

	Emploi salarié des secteurs marchands non agricoles			Potentiel de chômeurs indemnisables (Defm de catégories 1-3, 6-8 + Dre)		
	Effectifs du 31/12	Evolution, glissement annuel en unités	Evolution, glissement annuel en %	Effectifs du 31/12	Evolution, glissement annuel en unités	Evolution, glissement annuel en %
1994	13 374 400			4 045 000		
1995	13 534 200	159 800	1,2	3 997 800	-47 200	-1,2
1996	13 585 000	50 800	0,4	4 175 600	177 800	4,4
1997	13 847 200	262 200	1,9	4 295 300	119 700	2,9
1998	14 180 600	333 400	2,4	4 321 100	25 800	0,6
1999	14 622 400	441 800	3,1	4 169 600	-151 500	-3,5
2000	15 195 900	573 500	3,9	3 764 900	-404 700	-9,7
2001	15 446 000	250 100	1,6	3 802 200	37 300	1,0
2002	15 475 200	29 200	0,2	3 939 000	136 800	3,6

Sources : Dares, Unédic, données Cvs et provisoires.

A cet égard, si le modèle économétrique Drees rend compte d'une forte réactivité des effectifs de bénéficiaires du Rmi à l'évolution du marché du travail (cf. Annexe), il traduit également une dynamique du nombre d'allocataires du Rmi marquée par une croissance autonome. D'après le modèle, toutes choses égales par ailleurs, le nombre d'allocataires du Rmi se stabiliserait seulement à partir du seuil élevé de 310 000 créations annuelles nettes d'emplois salariés des secteurs marchands non agricoles. Or, au cours de la période 1995-2002, ce seuil n'a été atteint

qu'en 1998, 1999, 2000 et 2001. D'autre part, toujours selon le modèle, en 1998 et 1999, les effets de l'évolution du taux de couverture de l'indemnisation du chômage et du barème du Rmi ont en partie neutralisé ceux du marché du travail.

De la même manière, l'augmentation en 2002 de 1,3 % en glissement annuel du nombre d'allocataires du Rmi peut être interprétée comme relativement faible en regard de la forte détérioration du marché de l'emploi sur la période. Toutefois, si les évolutions du chômage total et de l'emploi sont en partie prédictives de celles des effectifs d'allocataires du Rmi, celles de la structure du chômage le sont également (Audier *et al.*, 1998). Or l'année 2002 a été marquée par une augmentation de 3,6 points en glissement annuel du taux de couverture de l'indemnisation du chômage, en raison notamment des modifications favorables des droits à indemnisation apportées par la réforme Unédic de 2001 (Tuchszirer, 2003), qui a induit une diminution de 4,8 % du chômage non indemnisé en glissement annuel.

### **Des contributions du marché du travail à l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi entre 1995 et 2002 marquées par les évolutions différenciées de l'emploi et du chômage selon les années**

Entre 1995 et 1997, période de lente amélioration du marché de l'emploi (*cf.* tableau 9) et de croissance en moyenne soutenue des effectifs du Rmi, les effets du marché du travail sur le nombre d'allocataires du Rmi ont été favorables mais faibles. Ainsi, au cours de cette période, la contribution moyenne de l'évolution du marché du travail est estimée à -4700 par an (*cf.* graphique 1).

Tableau 9

Evolution annuelle moyenne de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles, du potentiel de chômeurs indemnisables et du taux de couverture de l'indemnisation du chômage (Rac + Solidarité)

Evolution annuelle moyenne	1995-1997	1998-2001	2002
Emploi salarié du secteur marchand non agricole, glissement annuel en %	1,2	2,9	0,2
Potentiel indemnisable (Defm catégories 1-3, 6-8 + Dre), glissement annuel en %	2	-3	3,6
Taux de couverture de l'indemnisation du chômage, glissement annuel en points	-1,1	1,5	3,3

Sources : Dares, Unédic, calculs Drees.

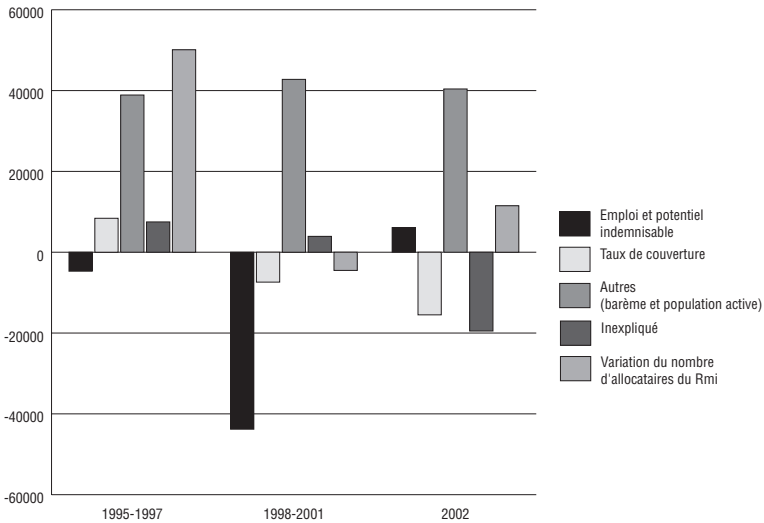
Au cours de cette première sous-période, les effets du marché du travail proviennent pour l'essentiel de ceux exercés lors du sursaut conjoncturel de 1995 : la contribution de l'emploi et du chômage total à l'évolution en 1995 des effectifs des bénéficiaires du Rmi aurait été de -20800, en raison d'une augmentation de 1,2 % des créations nettes d'emplois salariés des secteurs marchands non agricoles et d'une diminution de 1,2 % du potentiel de chômeurs indemnisables (Defm de catégories 1-3, 6-8 + Dre), en glissement annuel.

De 1998 à 2001, période caractérisée par une dynamique de l'emploi et du chômage exceptionnelle, les effets du marché du travail sur les effectifs du Rmi ont été beaucoup plus massifs. Ainsi, le marché du travail a contribué à une diminution du nombre d'allocataires estimée à -43800 en moyenne par an (*cf.* graphique 1). En

outre, en 2000, l'évolution très favorable du marché de l'emploi a eu une traduction particulièrement forte sur le nombre d'allocataires du Rmi. Cette année-là, en raison en partie d'un enrichissement de la croissance en emplois au cours du dernier cycle de croissance économique (Lerais, 2001), les créations nettes d'emplois salariés des secteurs marchands non agricoles ont atteint le niveau exceptionnel de 573 500, conduisant à une diminution du nombre de chômeurs potentiellement indemnissables de 404 700. Ces évolutions du marché du travail auraient contribué à contracter le nombre d'allocataires du Rmi de 71 800, soit un niveau jamais observé.

### Graphique 1

Contributions annuelles moyennes des effets du marché du travail, du taux de couverture de l'indemnisation du chômage et des autres facteurs explicatifs du modèle à l'évolution annuelle moyenne du nombre d'allocataires du Rmi entre 1995-1997, 1998-2001 et en 2002



Sources : Dares, Unédic, Cnaf, calculs Drees.

Au cours de l'année 2002<sup>6</sup>, la hausse de 3,6% en glissement annuel du nombre potentiel de chômeurs indemnissables et la quasi-stabilité de l'emploi expliquent en partie la rupture de tendance du nombre d'allocataires du Rmi. Pour la première fois depuis 1996, la dynamique défavorable du marché de l'emploi en 2002 a contribué à accroître les effectifs d'allocataires, avec une contribution estimée à +6 100 sur l'année.

Si, au cours de ces trois sous-périodes, l'étude des effets du marché du travail valide l'existence d'un lien entre marché du travail et Rmi, on note également que l'évolution du taux de couverture de l'indemnisation du chômage a joué un rôle

6. La portée des résultats concernant l'année 2002 est toutefois sujette à caution en raison d'un défaut d'explication du modèle portant sur le premier trimestre 2002. A cette date, l'écart entre le niveau observé et simulé atteint 16 500, conduisant sur l'ensemble de l'année à un niveau inexpliqué de 19 500.

important dans l'évolution des effectifs de bénéficiaires du Rmi, celle-ci exerçant par ailleurs en 1997, 1998 et 2002 un effet de sens contraire à ceux du marché du travail.

### **Les contributions du taux de couverture de l'indemnisation du chômage à l'évolution des effectifs du Rmi traduisent en partie les modifications des règles de l'indemnisation du chômage**

Au cours de la période étudiée (1995-2002), le taux de couverture de l'indemnisation du chômage du régime d'assurance et de solidarité a connu plusieurs phases (cf. tableau 10), qui ne recouvrent pas exactement celles observées sur le marché de l'emploi<sup>7</sup>. Entre 1995 et 1997, le taux de couverture de l'indemnisation du chômage a poursuivi un mouvement de baisse initié par la réduction des droits à l'indemnisation adoptée lors de la réforme de 1992 (Daniel et Tuchsirer, 1999), et accentué par la convention de l'Unédic du 20 décembre 1996 qui a durci les conditions d'activité requises pour l'indemnisation par le régime de solidarité. En 1998 et 1999, le taux de couverture de l'indemnisation du chômage s'est globalement stabilisé, avant d'augmenter fortement entre 2000 et 2002. A cet égard, les modifications introduites par l'Unédic en 2001 ont contribué à une nette amélioration des droits indemnitaires à la fin de la période (suppression de la dégressivité, assouplissement des conditions d'accès à l'indemnisation du chômage et mise en place du Pare).

En raison de ces évolutions, les contributions du taux de couverture de l'indemnisation du chômage à l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi au cours des trois sous-périodes étudiées, caractérisées par des conditions distinctes sur le marché de l'emploi, ont successivement neutralisé, accentué puis compensé ceux du marché du travail.

Ainsi, entre 1995 et 1997, l'évolution du taux de couverture de l'indemnisation du chômage (cf. tableau 9) aurait contribué en moyenne à accroître de 8 400 par an les effectifs de bénéficiaires du Rmi (qui ont crû de 50 100 en moyenne par an au cours de cette période). Ces effets à la hausse ont plus que compensé ceux exercés par le marché du travail (-4 700 en moyenne par an).

Entre 1998 et 2001, l'évolution du taux de couverture de l'indemnisation du chômage aurait contribué à diminuer de 7 400 en moyenne par an le nombre de bénéficiaires du Rmi. Au cours de cette période, les effets de l'évolution de la structure du chômage ont accentué ceux exercés par le marché du travail. Par ailleurs, en 2001, la forte hausse de 4,2 points du taux de couverture de l'indemnisation du chômage a contribué à une diminution du nombre d'allocataires estimée à 22 600.

En 2002, la hausse de 3,6% en glissement annuel du nombre potentiel de chômeurs indemnisables s'est accompagnée d'une augmentation de 3,3 points en glissement annuel du taux de couverture de l'indemnisation du chômage, conduisant ainsi à une diminution de 4,8% du nombre de chômeurs non indemnisés

7. L'évolution du taux de couverture de l'indemnisation du chômage reflète avec retard celle du marché du travail et celle des règles de l'indemnisation du chômage. A cet égard, les réformes de l'indemnisation du chômage intervenues au cours de la période 1992-2002 témoignent d'une inflexion pro-cyclique (Fayolle, 2003).

(cf. tableau 10). Cet effet de structure du chômage a ainsi permis de restreindre de 15 500 l'augmentation nette du nombre d'allocataires du Rmi.

Tableau 10

Chômage non indemnisé et taux de couverture de l'indemnisation du chômage (Rac + Solidarité)

	Chômage non indemnisé		Taux de couverture de l'indemnisation du chômage (Rac + Solidarité)	
	Effectifs du 31/12	Evolution, glissement annuel en %	Niveau au 31/12	Evolution, glissement annuel en point(s)
1994	1 756 700	14,0	56,6	-4,6
1995	1 743 800	-0,7	56,4	-0,2
1996	1 876 600	7,6	55,1	-1,3
1997	2 009 100	7,1	53,2	-1,8
1998	2 017 600	0,4	53,3	0,1
1999	1 942 700	-3,7	53,4	0,1
2000	1 685 000	-13,3	55,2	1,8
2001	1 542 700	-8,4	59,4	4,2
2002	1 468 700	-4,8	62,7	3,3

Source : Unédic, données Cvs et provisoires.

# Annexe

## Une modélisation des relations entre Rmi et marché du travail

Le modèle de prévision du nombre d'allocataires du Rmi de la Drees<sup>8</sup> repose sur les relations entre le nombre d'allocataires du Rmi, l'emploi total et le chômage non indemnisé. Une relation économétrique (cf. tableau A), estimée sur une période allant du 4<sup>e</sup> trimestre 1992 au 4<sup>e</sup> trimestre 2002, lie la variation du nombre d'allocataires du Rmi positivement à celle du nombre de chômeurs non indemnisés (du trimestre précédent), négativement à celle de l'emploi salarié du secteur marchand non agricole (du trimestre précédent) et enfin positivement à la variation du pouvoir d'achat du barème (du trimestre précédent). Au total, ce modèle permet de distinguer les contributions de quatre facteurs : la contribution de l'emploi et du nombre potentiel de chômeurs indemnisables (à taux de couverture de l'indemnisation du chômage par le régime d'assurance et de solidarité inchangés), celle du taux de couverture de l'indemnisation du chômage (à niveau d'emploi et du nombre potentiel de chômeurs indemnisables inchangé), celle du pouvoir d'achat du barème, et enfin celle de la croissance de la population active mesurée de façon approchée par le terme constant et une variable muette de l'équation.

Selon ce modèle, la croissance autonome du nombre d'allocataires, liée à la croissance de la population active, est estimée à environ 39 500 par an. Il faut en conséquence une augmentation de l'ordre de 310 000 par an de l'emploi pour stabiliser le nombre d'allocataires si les autres variables sont constantes (barème, taux de couverture du régime d'assurance chômage et du régime de solidarité). Par ailleurs, une augmentation de 100 000 emplois salariés des secteurs marchands non agricoles conduit, toutes choses égales par ailleurs, à une diminution d'environ 12 700 allocataires du Rmi ; une hausse de un point du taux de couverture de l'indemnisation du chômage (Rac + Solidarité) réduit, toutes choses égales par ailleurs, le nombre d'allocataires de 5 700.

Cette équation rend compte des effets conjoncturels du marché du travail et conjointement prend en compte l'impact des réformes de l'indemnisation du chômage. Ce modèle restitue ainsi à la fois les effets de l'évolution du marché du travail et de celle de la structure du chômage sur l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi.

Tableau A

Equation du nombre d'allocataires du Rmi en métropole hors Msa

	Chômage non indemnisé (-1)	Emploi (-1)	Barème (-1)	Constante (effet pop. active)	Variable muette 1 (effet pop. active)	Variable muette 2	R2	DW
Coefficients	0,14	-0,08	959	19647	-9 778	18682	0,85	1,93
t de student	5,66	-4,29	2,07	8,57	-3,39	3,06		

Source : Drees.

Tableau B

Semi-élasticité du nombre d'allocataires du Rmi à l'emploi, au taux de couverture et au barème

Variation	Effet sur le nombre d'allocataires du Rmi
Barème (+1 %)	3 500
Emploi (+100 000)	-12 700
Taux de couverture (+1 point)	-5 700

Source : calculs Drees.

8. Pour une description détaillée du modèle cf. Cornilleau *et al.* (2000) et Gilles *et al.* (2003).

## Bibliographie

- AERTS A.T. et MERCIER M.A., 2001, « Enquête sur l'emploi de mars 2001, la forte hausse de l'emploi se poursuit », *Insee Première*, n° 785, juin.
- AMIRA S., CANCEIL G., 1999, « Perte d'emploi et passage par le Rmi », *Premières Informations et Premières Synthèses*, Dares, n° 25.1, juin.
- ANGUIS M. *et al.*, (2002), « Les allocataires des minima sociaux en 2001 », *Etudes et Résultats*, n° 209.
- AUDIER F., DANG A., OUTIN J.-L., 1998, « Le Rmi comme mode particulier d'indemnisation du chômage », Metis, Cnrs, *Rapport de recherche pour la Dares*, juin.
- BLANCHARD O., 1998, « Croissance et chômage », *Rapport du Cae*, La Documentation française.
- BRUNET F. et THIESSET C., 2001, « Le chômage au sein des ménages », *Insee Première*, n° 775, mai.
- CHAMBAS C. et MAURIN E., 1996, « La persistance dans la pauvreté et son évolution. Une évaluation sur données françaises », *Économie et Prévision*, n° 122, 1996-1.
- COLLECTIF, 2001, *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française.
- CORNILLEAU G., DEMAÏLLY D., GILLES C., PAPIN J.-P., 2000, « Les évolutions récentes du Rmi : un effet perceptible de la conjoncture économique », *Etudes et Résultats*, Drees, n° 86, octobre.
- CSERC, 1997, « Minima sociaux entre protection sociale et insertion », La Documentation française.
- DANIEL C., 1999, « L'indemnisation du chômage depuis 1979 : une analyse par cas types », Ires, Document de travail n° 99.01.
- DANIEL C., TUCHSZIRER C., 1999, *L'Etat face aux chômeurs*, Flammarion.
- DARES, 2001, « Le marché du travail en juin 2001 », *Premières Informations*, août.
- DUMARTIN S., GILLES C., LE MINEZ S., LOISY C., 2001, « Conjoncture et évolution de la pauvreté : une approche pluri-dimensionnelle », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002*.
- FAYOLLE J., 2003, « Espoirs et déceptions d'un cycle franco-européen », *Revue de l'Ires*, n° 41, mars.
- FREYSSINET J., 2002, « La réforme de l'indemnisation du chômage en France », *Revue de l'Ires*, n° 38
- FLEURBAEY M., HERPIN N., MARTINEZ M., VERGER D., 1997, « Mesurer la pauvreté ? », *Économie et Statistique*, n° 308/309/310.
- GILLES C., LOISY C., PARENT A., 2003, « Growth and poverty in France » dans *Welfare Reform: A Comparative Assessment Of French And US Experiences*, N. Gilbert, A. Parent (eds), International Social Security Series.
- GONZALEZ-DEMICHEL C., NAUZE-FICHET E., SEGUIN S., 2002, « Les performances du marché du travail au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle », *Données Sociales*.
- HOURLRIEZ J.-M., LEGENDRE N., LE VERRE R., 2001, « La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997 : Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins parmi les retraités », *Insee Première*, n° 761, mars.
- Insee, 2003, « Note de conjoncture », juin.
- LE BAYON S., LEMOINE M., 2003, « Chômage en France : dur retour à la réalité », *Lettre de l'Ofce*, n° 241.
- LERAIS F., 2001, « Une croissance plus riche en emplois », *Premières Informations et Premières Synthèses*, Dares, n° 07.1, février.

- MALINVAUD E., 2003, « Réformes structurelles du marché du travail et politiques macroéconomiques », *Revue de l'Ofce*, n° 86.
- PISANI-FERRY J., 2000, « Plein emploi », *Rapport du Cae*, n° 30.
- POMMIER P., 2002, « Les prestations suivant la perte d'emploi en 2001 », *Dossiers solidarité et santé*, n° 4, octobre-décembre 2002.
- TUCHSZIRER C., 2003, « Le plan d'aide au retour à l'emploi : une mise en œuvre malmenée par le retournement conjoncturel », *Regards sur l'actualité*, n° 290, avril.